AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1709
FR0000050809-FS0563-EX06

14 août 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à l'examen des conséquences d'une mise en concert (articles 234-7, 2° et 234-10 du règlement général)

SOPRA GROUP

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 8 août 2014, le concert composé des familles Odin et Pasquier, des sociétés Sopra GMT[1], Sopra Développement[2], SEI[3], des managers[4] et de la société Geninfo[5], (« le concert cumulé »), a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 août 2014, par suite d'une émission d'actions en lien avec la rémunération des actions de la société Groupe Stéria SCA apportées à l'offre publique d'échange initiée par SOPRA GROUP sur cette société[6], le seuil du 1/3 du capital et le seuil de 50% des droits de vote de la société SOPRA GROUP et détenir 5 875 377 actions SOPRA GROUP représentant 11 421 074 droits de vote, soit 31,69% du capital et 46,71% des droits de vote de cette société[7], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Sopra GMT *	3 334 409	17,98	6 656 468	27,22
Famille Odin*	242 595	1,31	485 190	1,98
Famille Pasquier*	131 038	0,71	261 553	1,07
Sous-concert Sopra GMT - Odin - Pasquier	**3 708 042**	**20,00**	**7 403 211**	**30,28**
Sopra Développement**	210 177	1,13	420 354	1,72
SEI**	258 828	1,40	258 828	1,06
Managers**	263 630	1,42	469 281	1,92
Sous-concert Sopra GMT - Odin - Pasquier Management	**4 440 677**	**23,95**	**8 551 674**	**34,98**
Geninfo	1 434 700	7,74	2 869 400	11,74
Sous-concert Sopra GMT - Odin - Pasquier - Geninfo	**5 142 742**	**27,74**	**10 272 611**	**42,01**
Concert cumulé	**5 875 377**	**31,69**	**11 421 074**	**46,71**

** Sopra GMT, la famille Pasquier et la famille Odin étant ensemble dénommés les « Fondateurs ».*

[1] Société anonyme (sise PAE Les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux) contrôlée par les familles Pasquier (67%) et Odin (28%).
[2] Société par actions simplifiée à capital variable (sise 9 bis, rue de Presbourg, 75116 Paris) détenue par des salariés et dirigeants actuels ou anciens de Sopra Group ou de ses filiales.
[3] Société par actions simplifiée à capital variable (sise 9 bis, rue de Presbourg, 75116 Paris) détenue par des salariés et dirigeants actuels ou anciens de SOPRA GROUP et à 5% par Sopra GMT.
[4] A savoir MM. Serge Bouchy, Jean-Paul Bourbon, Michel Clerin, Hervé Dechelette, Philippe Guilbert, Didier Gruet, Philippe Héry, Georges Koessler, Jacques Lyonnaz, Antoine Marcq, Alain Moudoulaud, Jean Mounet, Claude Pagnier, Xavier Pecquet, Jean Ruaux, Roger Sermet.
[5] Contrôlée par le groupe Société Générale.
[6] À la suite de la décision par l'assemblée générale mixte de SOPRA GROUP, en date du 27 juin 2014, de déléguer au conseil d'administration la compétence d'émettre des actions pour rémunérer les titres apportés une offre publique d'échange.
[7] Sur la base d'un capital composé de 18 542 136 actions représentant 24 450 345 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

*** Sopra Développement, SEI et les managers étant ensemble dénommés le « Management ».*

À cette occasion :

- Sopra GMT a franchi individuellement en baisse les seuils de 25% et 20% du capital et les seuils du 1/3 et de 30% des droits de vote de la société SOPRA GROUP ;
- le sous-concert Sopra GMT - Odin - Pasquier a franchi en baisse les seuils de 30% et de 25% du capital et le seuil du 1/3 des droits de vote de la société SOPRA GROUP ;
- le sous-concert Sopra GMT - Odin – Pasquier – Management a franchi en baisse les seuils du 1/3, de 30 % et 25% du capital de la société SOPRA GROUP ;
- la société Geninfo a franchi individuellement en baisse le seuil de 10% du capital et le seuil de 15% des droits de vote de la société SOPRA GROUP ; et
- le sous-concert Sopra GMT - Odin - Pasquier - Geninfo a franchi en baisse les seuils du 1/3 et de 30% du capital et le seuil de 50% des droits de vote de la société SOPRA GROUP.

2. Par courrier reçu le 8 août 2014, la société par actions simplifiée Soderi (43-45 quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux) a déclaré avoir franchi, avec Sopra GMT et les autres membres du concert cumulé, le 6 août 2014, en hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 30% du capital et des droits de vote de la société SOPRA GROUP et le seuil du 1/3 des droits de vote de la société et détenir, de concert avec le concert cumulé précité 5 875 377 actions SOPRA GROUP représentant 11 421 074 droits de vote, soit 31,69% du capital et 46,71% des droits de vote de cette société.

 Ce franchissement de seuils résulte de la mise en concert de la société Soderi avec la société Sopra GMT, en application d'un pacte d'actionnaires conclu le 9 juin 2014[8], étant précisé qu'à ce jour, la société Soderi ne détient aucune action SOPRA GROUP.

3. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Soderi :

 - agit de concert avec Sopra GMT, actionnaire de référence et holding animatrice de SOPRA GROUP, dans le cadre du pacte d'actionnaires qu'elles ont conclu et qui régit leurs relations au sein de SOPRA GROUP ;

 - déclare que le franchissement de seuils résultent d'une mise en concert et n'a donc pas nécessité de financement ;

 - à l'intention d'acquérir individuellement une participation non significative au capital de SOPRA GROUP laquelle restera, en tout état de cause, inférieure à 500 actions SOPRA GROUP et sera financée sur fonds propres ;

 - n'entend pas prendre seule le contrôle de SOPRA GROUP ;

 - bénéficiera d'une représentation dans les organes d'administration de SOPRA GROUP, conformément au pacte d'actionnaires conclu avec Sopra GMT, à raison d'un représentant au conseil d'administration de SOPRA GROUP ;

 - entend continuer à représenter les intérêts de la collectivité des salariés actionnaires du groupe Steria au sein de SOPRA GROUP ;

 - n'entend pas, pour mettre en œuvre cette stratégie, réaliser l'une des opération visées à l'article 223-17, 6° du règlement général et rappelle l'existence du projet de fusion-absorption de Groupe Steria SCA par SOPRA GROUP et des réorganisations tel que décrits dans la note d'information de l'initiateur de l'offre publique d'échange visant les actions Groupe Steria SCA (ayant reçu le visa AMF n° 14-322 en date du 24 juin 2014) ;

 - n'être partie à aucun des accords ou instruments financiers mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

 - ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société SOPRA GROUP. »

4. Il est rappelé que la mise en concert la société Soderi avec Sopra GMT et les autres membres du concert cumulé a fait l'objet d'un constat qu'il n'y avait pas matière au dépôt d'un projet d'offre publique, reproduit dans D&I 214C1191 mise en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers le 25 juin 2014.

[8] Cf. notamment D&I 214C1191 du 25 juin 2014.